

Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation territoriale de

Dinan



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR

AVIS AU PUBLIC

Demande d'Occupation du domaine public maritime **Commune de SAINT-CAST LE GUILDO**

Lieu d'implantation de l'activité : La plage des Mielles
Activité : Organisation d'un tournoi de Beach-Volley

Le public est informé par ce présent avis en date du 10 juillet 2026 qu'une demande d'occuper le domaine public maritime a été déposée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor/ DT de Dinan. Cette demande concerne :

Secteur littoral de **la plage des Mielles**

Superficie totale maximale occupée **2250 m²** correspondant à **la mise en place de 8 terrains de volley et d'une tente**, conformément au plan annexé au présent avis,

Nature de l'activité exercée : **activité économique**

durée de l'occupation sollicitée, **22 août 2026**,

Cette occupation du domaine public maritime devra, pour être autorisée, respecter les prescriptions suivantes :

- le libre accès du public, tant de la terre que depuis la mer, ne doit être ni interrompu, ni gêné, en quelque endroit que ce soit,
- à l'issue de la période d'occupation autorisée, le titulaire de l'autorisation est tenu de procéder à l'enlèvement des installations implantées sur la plage et à la remise en état des lieux au droit des installations enlevées,
- la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur est interdite sur le Domaine Public Maritime sauf aux véhicules de secours, de police.
- la sécurité des autres usagers et la prévention de tous risques de dommages pour le domaine public maritime devront être assurées en toutes circonstances.

Cette occupation sera soumise à redevance dont le montant sera fixé par la direction départementale des finances publiques.

Toute personne intéressée pour solliciter une demande d'occupation du domaine public maritime sur la commune de Saint-Cast le Guildo, site de la Grande Plage est invitée à transmettre son dossier complet de demande à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor/Délégation territoriale de Dinan, 13 promenade de la Fontaine des Eaux – BP 82035 – 22102 Dinan cedex (mail : ddtm-ut-dinan@cotes-darmor.gouv.fr), avant le 28 juillet 2026. (laisser au moins 15 jours pleins à partir de l'affichage)

Le dossier devra comprendre au minimum :

- une note technique présentant le projet,
- un plan coté positionnant l'activité sur le domaine public maritime.